

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Compte-rendu de la Rencontre mensuelle du 9 janvier 2019

Ecole Normale Supérieure, 48 bd Jourdan 75014 Paris

Présents :

Adam Baïz, Marc de Basquiat, Marie-Hélène Bonjean, Christian Bouvard, Denis Consigny, Patrick David, Laudine Grapperon, Laurent Guyot-Sionnest, Ly Katekondji, Albane de La Fayette, François Legendre, Isabelle Lotte-Watrin, Frédéric de Maneville, Télémaque Masson, Nils Öhlund, François-Xavier Oliveau, Léon Régent, Christian Rémy, Maxence Rizo, Blandine de Villemeur, Laurent Watrin

Absents excusés :

Eric Boespflug, Etienne Boespflug, Jean-Marc Ferry, Bernard Héron, Stanislas Jourdan, Michel Kormann, Philippe Parment, Catherine de Planard, Philippe Riché, Monique Thibault, Isabelle Thomas-Chiffaudel

Présentation de François Bourguignon

Professeur émérite, ex-directeur de l'Ecole d'Economie de Paris, ancien Chief economist et premier Vice-président de la Banque Mondiale.

Après une rapide introduction par Marc de Basquiat, la parole est donnée à François Bourguignon, dont nous reprenons les propos dans leur quasi-intégralité.

Plan de l'intervention

Je suis heureux de constater un intérêt renouvelé sur la question du revenu universel, un intérêt académique. A mon grand regret, je ne connaissais pas l'association AIRE. Alors je ne vais évidemment pas expliquer ce qu'est le revenu universel, le revenu de base, le revenu citoyen, etc. Il est évident que vous êtes au courant de cela. Je vais donc suivre à peu près les directives qui viennent d'être indiquées. Je voudrais dire quelques mots sur le passé et l'expérience que j'ai pu avoir personnellement du débat sur le revenu universel et la façon dont j'ai pu m'impliquer à différents moments en faveur de réformes qui allaient dans cette direction. Je pense qu'un certain nombre de ces expériences sont relativement instructives. Et puis je dirai quelques mots sur la situation actuelle. Au cours de ces dernières années, les choses ont en effet évolué. Il est possible que, pour différentes raisons qui n'ont pas de rapport direct avec l'instauration d'un revenu universel, les conditions pour qu'on puisse aller plus avant dans cette direction sont en train de se

réunir. Mais il me semble qu'il y a néanmoins encore beaucoup de barrières à franchir, et je voudrais en dire un mot.

Le travail réalisé pour la Fondation Saint Simon

Je vais commencer par le passé. On a rappelé ce papier¹ que j'avais écrit avec Pierre-André Chiappori. C'est un document qu'on avait écrit dans le cadre de la Fondation Saint-Simon, qui a disparu depuis, dirigée à l'époque par Pierre Rosanvallon. Il nous avait proposé d'écrire quelque chose sur le système de prélèvements en France. Dans cet exercice, avec Pierre-André, nous avons montré que le système français de prélèvement et de redistribution est d'une complexité redoutable, complexité que la France partage avec pas mal d'autres pays. C'est vrai que dans la plupart des pays, ces systèmes sont des superpositions successives de différentes mesures dont la logique se perd progressivement dans un ensemble trop vaste et désordonné. Ce qu'on essayait de faire dans ce travail, c'était justement de rassembler la plupart des éléments et de comprendre leur logique d'ensemble. Nous avons fait cet exercice en nous appuyant sur des techniques – qui étaient un peu nouvelles à l'époque – de micro-simulation, consistant à simuler sur des échantillons de ménages réels le revenu disponible qui résulterait pour chaque ménage de l'application des barèmes des dispositifs en place. On avait montré que, dans son ensemble, le système français n'était pas très loin d'une sorte de courbe en « S incliné », décrivant les revenus disponibles des ménages, après impôts et transferts, en fonction de leurs revenus bruts d'activité ou de propriété.

Cette courbe en « S incliné » commençait effectivement avec un segment relativement plat, à l'époque c'était le RMI. Elle croissait ensuite avec un certain nombre de prestations sous conditions de ressources, ces dernières diminuant au fur et à mesure que le revenu augmente. Tout ceci contribuait au fait que la courbe était très plate pour de faibles revenus. Quand ces prestations disparaissaient, le revenu disponible augmentait à peu près comme le revenu brut, puis intervenait l'impôt sur le revenu et la courbe s'infléchissait à nouveau, générant ainsi une forme ressemblant à un « S incliné ».

La conclusion de ce travail était que, finalement, au lieu d'avoir cette courbe en « S », compliquée, reposant sur toute une série de dispositifs, pourquoi ne pas imaginer un dispositif unique beaucoup plus simple ? Par exemple un premier segment de droite avec une faible inclinaison, partant d'un revenu minimum, un deuxième segment beaucoup plus incliné, et beaucoup plus haut dans l'échelle des revenus un nouveau segment relativement plat, correspondant à une imposition relativement forte sur les revenus élevés. Un système de ce type-là serait d'une très grande simplicité. On aurait besoin de quatre ou cinq paramètres, pas plus, soit quelques taux et quelques seuils de revenu, y compris bien sûr le revenu de base. L'ensemble de la redistribution se résumerait à ces quelques paramètres. Finalement, discuter au Parlement d'une réforme du système reviendrait à discuter de cinq chiffres. C'était ça la conclusion de ce papier.

Je me souviens que peu de temps après sa parution, j'avais reçu la visite d'un ancien directeur général des impôts – j'ai oublié son nom – à la retraite depuis un certain nombre d'années. Il est venu me voir en disant : « Monsieur, j'ai lu avec énormément d'intérêt votre plaquette pour la Fondation Saint Simon. Je suis absolument persuadé que vous avez

¹ « Fiscalité et redistribution », in *la Revue française d'économie*, volume 13, n°1, 1998, pp. 3-64.

raison et que c'est la direction dans laquelle il faudrait aller. Mais je peux aussi vous dire la raison pour laquelle ça ne se passera jamais ». Selon lui, la raison était qu'on mettrait au chômage automatiquement quelques milliers de fonctionnaires de la Direction des Impôts, de la Caisse des Allocations Familiales, etc. C'est une anecdote. Je pense que la question est beaucoup plus difficile que cela. En réalité, on peut mettre les mêmes personnes à d'autres tâches tout aussi importantes du point de vue social.

Une longue collaboration avec Tony Atkinson

C'était mon point de départ sur ces questions-là. Le deuxième point de départ, c'est la longue collaboration que j'ai eu pendant une grande partie de sa vie avec Tony Atkinson, qui est décédé il y a maintenant deux ans. Il avait écrit ce petit livre qui s'appelle en anglais « *Public economics in action* ». Le sous-titre² évoquait un revenu de base et un taux d'imposition unique. La raison pour laquelle nous avons travaillé là-dessus, c'est que nous étions l'un et l'autre des fanatiques de la microsimulation. Avec la révolution des micro-ordinateurs, nous trouvions extraordinaire d'être capable de simuler sur une petite machine de rien du tout et en quelques minutes ce que pourrait être l'impact redistributif d'une réforme fiscale. Il s'agissait en outre non seulement de l'impact redistributif décrit par quelques indicateurs et tableaux statistiques agrégés, mais aussi de pouvoir dire : voilà qui sont les gagnants, voilà qui sont les perdants, voilà combien vont perdre les perdants, voilà leurs caractéristiques. Cela nous semblait presque magique. On a effectivement simulé à plusieurs reprises ce que pourraient être les effets d'un passage à un système qui ressemblerait à un revenu de base avec une fiscalité à un taux linéaire, ou quasi-linéaire, pour prendre en compte la progressivité en haut de la distribution des revenus.

Depuis, beaucoup d'exercices ont été fait de ce type-là. M. de Basquiat et d'autres ont procédé à ces simulations. Je ne vais pas trop parler de ces calculs. Je pense que la principale leçon que l'on en tire est la difficulté – je pense qu'il s'agit là d'un problème de fond – à éviter qu'il y ait des perdants. Cela demande en effet que le revenu de base dont on doit partir tout en bas de la courbe soit suffisamment élevé pour être capable de limiter au minimum les gens qui seront en dessous de la nouvelle courbe de revenus disponibles par rapport aux revenus bruts. La difficulté c'est qu'évidemment – et c'est quelque chose qui n'est pas toujours très bien perçu lorsqu'on discute du revenu universel – il y a une relation directe entre le revenu de base et le taux d'imposition nécessaire pour le couvrir. Cette relation est d'une grande simplicité. Si on est capable d'imposer la totalité des revenus des personnes, le taux d'imposition est tout simplement égal au rapport entre le revenu de base et le revenu moyen. Si le revenu moyen n'augmente pas, on voit bien qu'en augmentant le revenu de base, on est obligé d'augmenter le taux d'imposition. On peut penser que l'on gagnera un peu de revenu moyen grâce à moins de désincitations dans un système devenu plus simple et transparent, mais ce gain ne peut être que marginal. Si augmenter le revenu de base satisfait tout le monde, il n'en va pas de même du taux d'imposition. Donc les choses deviennent beaucoup plus compliquées.

Marc de Basquiat : Dans les calculs que nous avons fait récemment, un revenu de base de 500 euros, c'est 25 % de prélèvement.

² « *The Basic Income Flat Tax Proposal* », 1995, Oxford, The Lindahl Lectures.

A peu près, c'est ça. Et 1000 euros, c'est 50 %. Ce chiffre, je ne le cite pas par hasard. Le montant de 1000 euros est souvent évoqué. Dans le cadre du référendum suisse sur le revenu universel en 2016, on était même bien au-delà. Et même en Suisse, les gens n'avaient pas du tout réalisé que le taux d'imposition était bien au-delà de 50 %. Si dans le référendum on avait indiqué le montant de 2300 francs suisses et le taux de 60 %, je pense que le nombre de réponses positives aurait été extrêmement faible.

Cette leçon est commune aux simulations diverses et variées qu'on avait réalisées il y a assez longtemps, dans les années 90 avec Atkinson, puis avec d'autres. En particulier, il y a eu cette initiative conjointe avec Atkinson et quelques autres, de créer ce grand modèle de simulation de la redistribution des revenus, EURMOD, qui couvre aujourd'hui les 28 pays européens. A l'époque, on n'avait pas 28 pays, mais on a simulé ce que pourrait être un revenu universel dans différents Etats européens, avec différents niveaux de revenu de base.

Genèse de la Prime pour l'emploi

Le dernier élément que j'aimerais signaler de mon expérience du revenu universel, c'est vers 1997, durant le gouvernement de Lionel Jospin. Il avait créé le Conseil d'Analyse Economique, qui a survécu. Il se trouve que j'étais dans la première vague de ce Conseil, et l'on m'avait demandé d'établir ce premier rapport³ sur l'architecture des prélèvements en France. C'était encore l'époque du RMI. Un des éléments de ce rapport disait : attention, le RMI pose un problème de trappe à pauvreté. Le dispositif du RMI prévoyait en effet que l'on diminue le montant versé à un bénéficiaire de tout revenu supplémentaire qu'il ou elle pouvait obtenir. C'était la trappe à pauvreté dans sa plus simple expression, le segment horizontal de la courbe en "S incliné". Je plaçais donc pour transformer cette horizontale en une oblique, permettant aux bénéficiaires qui gagnent un petit peu plus de garder une partie de ce qu'ils gagnent en complément du transfert initial.

L'idée avait énormément plu à Jospin. On m'a raconté qu'à un Conseil des ministres, Jospin leur avait dit : « regardez la courbe de Bourguignon, voilà ce qu'il faut faire ». Les choses étaient donc bien engagées. J'avais planché à plusieurs reprises devant différents comités. J'ai même parlé – et là ça s'était beaucoup moins bien passé – au Parti Socialiste, à l'Assemblée. J'y ai été relativement mal accueilli, m'entendant dire que cette réforme était purement et simplement l'impôt négatif de Friedman. Or Friedman étant un conservateur bien connu, la réforme était inacceptable.

J'avais rapporté les choses à Jospin, qui n'en était pas spécialement content, mais je dois dire qu'à titre personnel, j'ai appris une grande leçon à ce moment-là. J'étais encore exclusivement un économiste et je considérais que si un raisonnement économique était rigoureux, sérieux, et arrivait à une conclusion évidente, il fallait la mettre en œuvre sans tarder. Je me suis rendu compte que l'énergie, le capital politique qui étaient nécessaires pour mettre en œuvre une réforme – apparemment simple et évidente – étaient considérables. A la fin, toute cette opération s'est transformée en la création de la Prime pour l'emploi, qui n'avait que peu de rapport avec le dispositif initial.

³ Bourguignon F., 1998, *Fiscalité et redistribution*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française

La Prime pour l'emploi ne commençait pas à zéro euro, mais aux alentours d'un demi-Smic, pour justement être sûr que les gens auraient une incitation à ne pas travailler moins d'un mi-temps. Mais comme la Prime pour l'emploi était pratiquement nulle à ce niveau – l'objectif était d'inciter les gens à travailler à temps complet, en oubliant complètement les temps contraints. Apparemment, ça n'existait pas.

Cette expérience montre la difficulté de faire passer des réformes. On n'était même pas passés par l'étape où on se demande : « quels sont les tenants et aboutissants d'un véritable revenu universel, à quoi ça se substitue, quel est le coût effectif, qui perd, qui gagne... ». D'ailleurs, je me demande si on disposait alors, au Ministère et dans les différents organismes, des logiciels de simulation qui permettaient de faire ce genre de calcul. Les Saphir, INES, Myriade n'existaient pas à l'époque. On avait celui que nous avons construit au DELTA, qui est devenu l'Ecole d'Economie de Paris, le modèle SYSIFF.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le débat concernant le revenu universel il y a une vingtaine d'années, en France. Le bilan est assez négatif mais je crois pourtant que l'on a beaucoup appris de ce débat et que des progrès sont envisageables dans le futur.

L'expérimentation du RSA

On a effectivement fait des progrès. Le RSA a été un progrès. J'ai toujours trouvé que Martin Hirsch avait exagéré la nouveauté du RSA. Les efforts qu'on avait faits au Conseil d'analyse économique avaient porté leurs fruits, dans la mesure où on avait finalement pu convaincre Martine Aubry qu'il fallait aménager le RMI. Et il y avait eu cette mesure permettant à une personne reprenant un emploi de cumuler pendant un an le RMI avec ses revenus d'emploi. Donc, la courbe n'était plus complètement horizontale, mais seulement de façon temporaire. Ce qu'il y avait de nouveau dans le "RSA activité" promu par Martin Hirsch était que ce cumul devenait permanent. En revanche la véritable innovation dans l'approche de Martin Hirsch, c'était l'idée d'expérimentation.

Il se trouve – c'est ma dernière anecdote – qu'il m'avait demandé de présider le Conseil d'évaluation du RSA. On a donc essayé d'appliquer les techniques scientifiques d'évaluation basées sur les différences observées entre des zones de "traitement", où la réforme serait mise en place, tout au moins de façon temporaire, et des zones de "contrôle". Le RSA Activité a ainsi été mis en place dans un certain nombre de municipalités, qu'il aurait fallu choisir au hasard, et qui bien entendu ne l'ont pas été ! Ce sont des députés ou des maires qui ont dit : « venez chez nous, on est tout à fait prêts à expérimenter ». Quand il a fallu établir un groupe de contrôle pour faire une comparaison des effets de la mesure, il a fallu trouver des départements et municipalités ressemblant à peu près au groupe de traitement. Ceci était peu scientifique, mais on est arrivé à bricoler quelque chose qui tenait à peu près la route, et l'expérimentation est partie.

Au tout début, on a vu qu'effectivement il y avait un peu plus de reprises d'emplois dans les municipalités ou départements dans lesquels la nouvelle formule était en vigueur. Mais il fallait attendre pas mal de temps avant de prétendre avoir des résultats significatifs. Comme le nombre de municipalités était très limité – je crois qu'on travaillait avec peut-être 30 zones de chaque côté, donc 60 au total – la puissance des tests statistiques était limitée. Donc on n'arrêtaient pas de dire : « oui, il y a ce résultat, qui est plutôt à l'avantage des municipalités de traitement, mais il n'est pas statistiquement significatif. Il faut

attendre qu'on ait suffisamment d'observations pour que les tests soient rigoureux ». On avait fixé ce délai à quelque chose comme deux ans. Mais au bout d'à peu près un an, comme il y avait en cumulé un avantage pour les municipalités dans lesquelles le RSA Activité était en place, la décision politique a été prise d'adopter la réforme et de généraliser le RSA activité. La décision n'a peut-être pas été celle de Martin Hirsch, mais plutôt celle du président Sarkozy disant à peu près : « On a la preuve que ça marche et on met en route une réforme dont on sait qu'elle a des effets très favorables sur la reprise d'emploi ».

L'expérimentation a continué encore pendant un certain temps, mais on n'a jamais trouvé des résultats vraiment significatifs sur la reprise d'emploi. En revanche, on a eu des résultats intéressants sur les problèmes de « take up », c'est-à-dire de taux de recours au dispositif. En plus il y a eu toute la partie beaucoup plus qualitative de l'expérimentation, celle qui concernait l'accompagnement des bénéficiaires : comment organiser les équipes locales ? Comment partager le travail entre Pôle Emploi et les centres sociaux des Conseils généraux ? Tout cela était extrêmement intéressant, mais en même temps extraordinairement complexe. Dans certains cas, la coopération se faisait facilement. Dans d'autres cas, elle était très difficile. On avait dans le groupe d'évaluation quelques personnes qui étaient au RSA et qui nous racontaient comment ça se passait. Cette partie-là, non quantitative, était relativement intéressante, mais, au total, ce n'a pas été une expérimentation réussie.

La Prime d'activité

L'un des problèmes du RSA a aussi été son rapport avec la Prime pour l'emploi poursuivant le même objectif mais de façon différente. Lorsque j'ai présenté le rapport final sur l'évaluation du RSA à Roselyne Bachelot, la ministre des Affaires sociales de l'époque, j'ai bien indiqué que la priorité absolue était de fusionner le RSA et la Prime pour l'emploi. C'est ce qui a été fait, finalement, avec la Prime d'activité, en dehors du fait que cette Prime d'activité n'a fait que reprendre exactement la superposition antérieure de deux systèmes: cette espèce d'impôt familial négatif qu'était le RSA Activité et la bonification individuelle qu'était la Prime pour l'emploi au-delà d'un demi-SMIC. Combiner les deux dispositifs sous le même nom n'empêche pas l'ensemble d'être absolument illisible !

C'est avec cette prime d'activité que j'en viens à l'actualité. Je pense que malgré le débat qui a eu lieu ces derniers temps, et cette hausse récente de la bonification qui conduit à un gain de 100 euros au niveau du SMIC, ce dispositif reste très peu compréhensible et d'impact limité. Par exemple, il a été décidé que la hausse de la Prime d'activité aura lieu uniquement sur la partie bonification. Les gens qui sont à mi-temps ou travaillent moins qu'à mi-temps ne bénéficieront d'aucune amélioration. Au lieu de majorer la seule bonification, on aurait pu jouer sur le montant forfaitaire, le revenu de base, et/ou le taux d'imposition des revenus additionnels de façon à ce que tout le monde soit gagnant, tout en visant une hausse de 100 euros au niveau du SMIC.

Les enjeux actuels

C'est une bonne façon de revenir au problème initial : on a des dispositifs d'une grande complexité, et ces dispositifs, quand on manipule un seul de leurs paramètres, ne

permettent pas de faire grand-chose. Et si on modifie en même temps plusieurs paramètres, l'ensemble devient encore plus illisible qu'il ne l'est déjà. L'exemple de la Prime d'activité est je crois un bon argument en faveur d'une simplification de l'ensemble du système. Aller plus loin, effectivement, c'est remettre en question la superposition de la bonification salariale et l'impôt négatif mais aussi considérer la question des allocations familiales et autres minima sociaux : le minimum vieillesse, l'allocation adultes handicapés, etc. Cela demande de repenser l'ensemble. Je ne suis pas sûr que la période dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui soit la plus propice pour ce genre de chose.

J'espère que le « grand débat » permettra de mettre en avant certains aspects. Parmi les gens qui participeront au grand débat, je souhaite qu'il y ait quelques partisans du revenu universel, et qu'ils poseront la question de la bonne façon. La poser, comme c'est le cas aujourd'hui, uniquement sous l'angle de la simple intégration d'un certain nombre d'allocations est réducteur. C'est ce que les anglais ont fait. D'après ce que j'ai pu voir des évaluations faites en Angleterre, ce dont j'ai pu discuter avec des collègues anglais, cette réforme ne fait pas une énorme différence. Elle simplifie un peu le côté administratif, mais du point de vue de la réalité de la redistribution, elle ne modifie pas grand-chose. S'il était possible, à l'occasion du grand débat, de remettre sur la table la question de la cohérence et de la lisibilité de l'ensemble du système redistributif je pense que ce serait bien plus utile.

Point clé : l'individualisation

Mais je pense qu'on doit aller plus loin, et je terminerai là-dessus. Il me semble qu'aller dans la direction du revenu universel demande d'autres changements dans la façon dont nous envisageons la redistribution et dans les principes redistributifs que nous avons en France. En particulier, se pose la question de l'individualisation par rapport à la familialisation de la redistribution. Ce qui complexifie le système redistributif français, c'est certainement la familialisation ou plus exactement la coexistence de mesures familiales et individuelles. En témoigne à l'évidence cette fameuse bonification de la Prime d'activité, qui est individuelle mais qui néanmoins comporte des plafonds familiaux, ce qui rend, encore une fois, cette mesure complètement illisible pour les gens. Quand on a dit qu'au niveau du SMIC on allait augmenter le revenu disponible de 100 euros, certains ont immédiatement ajouté « mais pas pour tout le monde ». En effet, les employés qui sont au SMIC mais vivent avec des gens qui perçoivent 2 ou 3 fois le SMIC n'y auront pas droit.

Ce qui est intéressant, c'est que ceci semble être vécu dans l'opinion publique comme une véritable restriction, ce qui montre que cette notion d'individualisation est bien présente dans la conscience collective. En plus, ce qui est assez extraordinaire, c'est qu'on est à un moment où cette individualisation elle-même est en train d'entrer dans les mœurs à travers le prélèvement à la source, lui-même compliqué à cause d'un impôt sur le revenu défini au niveau familial. On va voir ce qui va se passer dans les mois qui viennent, mais je pense que prélever au niveau individuel un impôt familial posera des problèmes, en premier lieu celui de l'anonymat qui doit être préservé vis-à-vis de l'employeur sur les conditions de vie des employés. En tout cas, si on veut faire accepter l'idée d'un revenu universel et du dispositif de redistribution qu'il implique, une étape intermédiaire est probablement l'individualisation de l'imposition et de la redistribution.

Par individualisation, évidemment, on n'est pas en train de dire que les enfants doivent être ignorés. Il faut effectivement que les enfants soient pris en compte dans la redistribution. Si la redistribution est individualisée, se pose un problème de partage des avantages liés aux enfants entre les parents. C'est un débat qui ne s'est jamais vraiment instauré en France. Cela n'a pas été le cas chez nos voisins. Je me souviens de l'époque où en Belgique il y avait un système d'imposition basé sur le couple. Il n'y avait pas de quotient familial dans l'imposition des revenus mais un quotient conjugal, les enfants donnant lieu à un dégrèvement au niveau du revenu imposable. Ce quotient conjugal a été supprimé, en partie au motif que les femmes, qui étaient souvent le deuxième apporteur de revenus, se trouvaient discriminées dans la mesure où leurs revenus nets d'impôts étaient inférieurs à ceux de leurs maris, puisque, du fait de l'imposition jointe, elles étaient soumises à un taux marginal d'imposition sur le premier euro gagné supérieur à celui de leurs maris. Manifestement, cet argument a porté. Je n'ai jamais compris pourquoi ce débat n'a jamais vraiment eu lieu en France.

Je parlais tout à l'heure des travailleurs à mi-temps qui ne vont pas bénéficier de l'augmentation de la Prime d'activité. Parmi ces personnes à mi-temps, il y a beaucoup de femmes. Certaines d'entre elles ont des conjoints ou vivent avec des partenaires et ne bénéficieront d'aucun avantage. Les décisions prises au sein des familles et qui affectent le bien-être de ses membres dépendent de leur pouvoir de négociation, lui-même dépendant du revenu que l'un et l'autre apportent au foyer. Dans ces conditions, la réforme de la Prime d'activité va à l'encontre du pouvoir de négociation de ces femmes qui travaillent à temps partiel, dans des couples qui restent dans le périmètre de la Prime d'activité.

Il s'agit là de questions qu'on ne met pas suffisamment en avant, mais qui sont je crois très importantes. Vous en avez certainement déjà discuté au sein de ce groupe. Je crois que cette question de l'individualisation est peut-être la condition première pour introduire un impôt ou une redistribution proche de ce système que j'appelle « linéaire », soit un revenu de base et un taux d'imposition unique, sauf pour une surtaxe pour les revenus élevés.

L'opportunité du prélèvement à la source

Un autre problème du système linéaire est celui de la trésorerie. Quand on évoque ce genre de réforme, on entend souvent : « alors, vous voulez donner 500 ou 1000 euros à tout le monde, même aux millionnaires et aux milliardaires ? ». La réponse est simple : « oui, absolument, mais ils ne les verront jamais, parce qu'ils paieront un impôt bien supérieur à ce qu'on va leur donner ». C'est sûr, mais pratiquement, comment procéder ? Dans l'ancien système d'un impôt sur le revenu acquitté annuellement, introduire un revenu de base qui ne pouvait être que mensuel posait problème. Il fallait donner 500 euros à chacun, et à la fin de l'année faire la péréquation. Le problème de trésorerie était non négligeable.

Le prélèvement à la source pourrait éliminer ce problème. On peut effectivement dire maintenant à tous les employeurs : « voilà, vous devez prélever tel pourcentage sur les salaires de vos employés, mais vous devez donner tel montant forfaitaire ». La difficulté se situera alors entre les employeurs et le fisc, puisque des employeurs seront obligés de donner à leurs employés plus que leur salaire. Si quelqu'un est à mi-temps et si le montant

du revenu de base est relativement élevé, il est probable que l'employeur sera obligé de payer à son employé plus que son salaire pour prendre en compte le revenu universel et la fiscalité associée. Mais a priori, comme d'un côté les employeurs redonnent de l'argent au fisc, le fisc peut aussi redonner de l'argent aux employeurs. Ce problème peut probablement être résolu à travers des crédits d'impôt aux employeurs, y compris sur la TVA. Grâce au prélèvement à la source, il est possible que le problème de trésorerie qui était souvent mis en avant contre le revenu universel devienne beaucoup moins important qu'il n'était. Mais il faut peut-être attendre que le prélèvement à la source soit installé et fonctionne à peu près correctement pour pousser de nouveau l'argument du revenu universel.

Echange avec François Bourguignon

Marc de Basquiat : Première réaction, les similarités de votre exposé avec les travaux que nous poursuivons dans le cadre de l'AIRE sont évidentes. Certaines personnes travaillent beaucoup là-dessus : Léon Régent, Christian Bouvard, François-Xavier Oliveau, les administrateurs de l'association, François Legendre, membre de notre Conseil scientifique, un pionnier de la microsimulation que vous connaissez depuis longtemps. Parmi les points que vous avez cités, l'individualisation est un aspect que nous aimerions faire avancer. Mais pour tous les sujets de politique familiale, c'est assez curieux : on a une objection à droite, qui défend mordicus le quotient familial, et une à gauche, qui prétend qu'il n'est pas normal d'aider les familles riches autant que les familles pauvres. On a là un débat très pénible, politicien, et comme vous le disiez tout à l'heure, pas strictement économique. On a le sentiment qu'on ne sort pas de cette impasse. Nous qui sommes des citoyens engagés à divers titres, nous aimerions bien faire avancer ce débat-là. Avez-vous un conseil à nous donner ? Comment des citoyens peuvent-ils contribuer à débloquent le débat sur la prise en compte des enfants par la redistribution en France ?

François Bourguignon : Je connais bien le problème, puisque depuis très longtemps j'ai plaidé contre le quotient familial. Chaque fois que j'ai écrit sur ce thème dans les médias, j'ai immédiatement été fortement critiqué. Il n'y a pas très longtemps, j'ai écrit un papier pour *les Echos* dans lequel je critiquais le quotient familial, je ne sais plus très bien à quel sujet. Le soir même, je recevais un email vengeur de la part de Henri Sterdyniak... Vous voyez bien que le soutien au quotient familial existe aussi à gauche... C'est un débat qui dure depuis très longtemps !

On a commencé à en sortir un tout petit peu le jour où les allocations familiales n'ont plus été complètement forfaitaires, et qu'on a introduit un plafonnement du quotient familial, ce qui a diminué son impact au fil des années. On pourrait prendre en compte les enfants dans le système d'impôt sur le revenu comme on le fait à l'étranger, en ayant des dégrèvements proportionnels au nombre d'enfants. On n'est pas obligé d'avoir un taux d'imposition qui dépende des enfants, ce qu'implique le quotient familial. On pourrait très bien accorder un crédit d'impôt ou un crédit de revenu imposable selon le nombre d'enfants d'un foyer. Je pense qu'au point où on en est, ce n'est pas quelque chose de très difficile à mettre en œuvre et qui ne rencontrerait plus une opposition aussi farouche dans les circonstances actuelles.

Marc de Basquiat : Nous avons fait le calcul. On pourrait remplacer le quotient familial et les allocations familiales dégressives par un forfait par enfant, qui serait entre 200 et 250 euros par mois, selon l'âge. Sur le quotient conjugal, lié à la notion de couple, la Drees⁴ a réalisé une étude, il y a déjà longtemps, expliquant par le menu comment on pourrait faire pour le remplacer par quelque chose de plus forfaitaire. Cela éviterait que les couples où les revenus sont très différents bénéficient d'un avantage fiscal très important, non plafonné. Est-ce qu'une association comme la nôtre peut agir pour essayer de relancer ce débat-là ? Sur ce sujet, les politiques nous disent : « nous ne pouvons rien faire s'il n'y a pas de volonté populaire ».

François Bourguignon : Justement, la volonté populaire s'exprime aujourd'hui. Quand on parle de justice fiscale, c'est bien de cela qu'on parle. Dans le grand débat, il y a un thème « justice fiscale ». Si dans ce thème, on n'est pas capable d'aborder la question du quotient familial et le fait que les enfants qui vivent dans des familles aisées reçoivent plus de la communauté que les femmes et les enfants qui vivent dans des familles moins aisées, je pense que ce sera un échec. Il me semble qu'on est peut-être justement à un moment où en prenant la question de ce côté-là, c'est-à-dire du côté du pouvoir d'achat des familles les plus modestes, on dispose d'une bonne façon de convaincre certains politiques de reprendre le flambeau et d'aller de l'avant. Il faut convaincre. Quand je parlais de Jospin tout à l'heure, effectivement, c'est à ce niveau qu'il faut que ça se passe.

Mais bon, j'ai eu des responsabilités internationales. J'ai été hors de France durant plusieurs années et je n'ai pas suivi de très près le débat redistributif tel qu'il se présente en France et, en particulier, les politiques qui sont ou qui pourraient être actifs dans cette histoire de revenu universel. Je ne suis pas sûr, à ce que j'ai pu lire, que ce que disent ces gens soit complètement raccord avec Basquiat, dans le livre que vous avez écrit⁵, dans ce livre-là⁶, etc.

Marc de Basquiat : Vous pensez à Benoît Hamon peut-être ? Avec qui nous n'avons pas de relations très suivies, c'est vrai.

François Bourguignon : Oui, mais sa façon de présenter les choses est un peu différente. Il y avait surtout cette idée qu'il y aura de moins en moins d'emplois, ce en quoi je crois qu'il n'a pas tort. C'est un autre problème et je ne sais pas quand et comment il faut le mettre sur la table. Quand on envisage la révolution numérique qui est en cours, la robotisation et les algorithmes d'intelligence artificielle, je crois que les économistes ont raison de penser que des emplois vont se créer qui vont se substituer aux anciens. Mais l'optimisme me semble avoir droit de cité uniquement à très long terme. Il y aura une période de transition très difficile, durant laquelle les problèmes d'emploi seront considérables. Les caissières de supermarché vont disparaître pratiquement demain. Les chauffeurs, après-demain ou dans dix ans. Qui ensuite ?

On doit se préparer à ça et de ce point de vue, c'est vrai qu'il faudra une redistribution beaucoup plus efficace, et aussi beaucoup plus importante que celle que l'on connaît aujourd'hui. De ce point de vue-là, je trouve que le discours de Benoît Hamon est un bon

⁴ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

⁵ *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, 2014, Editions de l'Onde

⁶ *La face cachée des prestations familiales*, 2018, Editions de l'Onde

discours. Mais présenter le revenu universel uniquement sous ce jour-là n'était pas très excitant. La présentation romantique dans le style « donnons à tout le monde de quoi vivre décemment » est évidemment plus attrayante, tant que l'on oublie la fiscalité qui vient nécessairement avec le revenu universel. Y insister à un moment où la population française dit : « il y a trop de prélèvements » ne serait pas très politique ! Mais comment est-ce qu'on introduit une réforme dont les implications sont si considérables ? Cette partie était totalement absente du discours de Hamon.

Marc de Basquiat : Sur la question du prélèvement à la source, je suis moins enthousiaste. Demander aux entreprises de gérer cela me paraît être une hérésie. Je pense qu'on aurait très bien pu faire en sorte que le fisc gère cela tous les mois directement, à partir des informations remontées, entre autres pas la DSN⁷. Certaines personnes ont plusieurs employeurs. Le fisc pourrait réconcilier l'ensemble, faire tous les calculs puis prélever directement sur le compte bancaire des foyers fiscaux. Demander aux entreprises de gérer ce processus, avec les situations de monsieur et madame, est un problème.

Niels Öhlund : Dans le cas des intermittents du spectacle, on déclare chaque mois à Pôle Emploi ce qu'on a gagné auprès de ses multiples employeurs. C'est Pôle Emploi qui fait les calculs. C'est d'une simplicité absolue. On ne demande rien aux employeurs. Il peut y en avoir dix le même mois.

Marc de Basquiat : Le fait qu'il y ait maintenant la perception d'un acompte d'impôt contemporain, cela va dans le bon sens. Mais on aurait pu aller plus loin. Je cite à ce propos le livre récent⁸ de Pierre-Alain Muet, qui explique pourquoi il faudrait que cet acompte soit calculé uniquement à partir des revenus du mois, sans faire référence à un taux calculé sur les revenus de deux années en arrière. On va prélever à la source en 2019 avec un taux calculé sur les revenus de 2017. Il y a pour moi deux erreurs de conception. D'une part le fait qu'on demande aux employeurs de faire le boulot, alors que le fisc aurait pu le faire directement, d'autre part utiliser en 2019 un taux calculé à partir des revenus de 2017. Pour les personnes qui ont des revenus réguliers, il n'y a pas de problème, mais pour ceux qui sont en situation difficile, avec de fortes discontinuités de revenus, cela va être problématique. Sur ces deux points on aurait pu faire beaucoup mieux. Donc je pense que s'ouvre une période où la prise de conscience va monter, que nous pourrions utiliser pour proposer une solution beaucoup plus simple pour le calcul du prélèvement d'acompte mensuel.

François Bourguignon : Le cas multi-employeurs est évidemment pénible. Ce cas devrait être de plus en plus fréquent. L'anonymat, dont j'ai parlé, est aussi un problème.

Christian Bouvard : Sur ce point, j'ai un autre point de vue. Depuis le 2 janvier, chacun peut s'adresser au fisc pour expliquer que sa situation a changé. Et puis, centraliser au fisc une gestion mensuelle, c'est plus coûteux pour le contribuable que de le donner à faire aux employeurs.

François Bourguignon : Ce n'est pas le problème principal. On peut dire que l'avancée majeure est qu'on est passé à un prélèvement contemporain. C'est ça le point important.

⁷ Déclaration Sociale Nominative

⁸ *Un impôt juste, c'est possible !*, octobre 2018, Le Seuil

D'une certaine façon, quand on a franchi ce pas, passer à un système avec beaucoup moins de variabilité des taux d'imposition, parce qu'une énorme partie de la progressivité se fait à travers un revenu de base, c'est probablement l'étape suivante. Là, on simplifierait encore beaucoup plus les choses, parce qu'alors on n'a plus besoin de dire « vous, vous êtes à tel taux ». Plus besoin de recevoir un coup de téléphone ou un mail d'un employé, disant : « cette année, il se trouve que moi ou mon conjoint a gagné beaucoup plus ou moins, et donc je voudrais payer moins ». Il est difficile aujourd'hui de tirer des plans sur la comète. Il faut que le nouveau système s'installe, et une fois qu'il sera là, voir comment on peut le faire évoluer.

Léon Régent : En fait, il y a trois points : l'individualisation, la linéarisation et « un seul enjeu par dispositif ». Aujourd'hui par exemple, il y a un mélange infâme entre la Prime d'activité et les APL. C'est très important pour rendre le système lisible. Les enfants apparaissent partout, dans les allocations familiales, le quotient familial, dans le logement... Par ailleurs, cela coûte extrêmement cher de se marier, en particulier pour les personnes au RSA. Il y a une pénalisation considérable du mariage. On se fait conseiller par les services sociaux de ne pas déclarer un lien conjugal !

François Bourguignon : Sur la question de l'individualisation, il faut aussi noter que le taux de mariage diminue, que la cohabitation augmente de plus en plus. Le mariage est un enjeu fiscal. Dans certains cas, c'est favorable, dans d'autres non. Lorsqu'il y a un grand écart entre les revenus de conjoints, il y a un avantage fiscal à se marier. Bien souvent, c'est l'apparition des enfants qui provoque la création de la famille, mais pour d'autres raisons. Du fait de toutes ces situations, je crois que la question de la familialisation n'est peut-être pas un autel sacré qui ne pourrait pas être détruit. Elle a déjà subi des coups de boutoir vers l'individualisation, qui est souvent favorable aux couples.

Léon Régent : On constate aussi que toutes les mesures qui sont conçues pour les smicards, et uniquement pour eux afin que cela coûte le moins cher possible, font qu'on s'est éloigné, année après année, de la linéarité de fait du système. On a une grosse bosse au niveau du SMIC, encore plus si on y ajoute l'effet de la réduction Fillon.

François Bourguignon : Effectivement, si vous analysez les diminutions de charge en partant du salaire super-brut, on a quelque chose de très non-linéaire, avec un très gros avantage donné aux alentours du SMIC.

François-Xavier Oliveau : Dans mes propres travaux, en particulier dans *Microcapitalisme*, j'interroge le niveau du salaire minimum. Lorsqu'on constate le demi-succès du RSA, qui apporte un soutien financier aux offreurs de travail, on se pose la question sur l'incitation au travail et sur la demande des employeurs.

François Bourguignon : La discussion qui porte sur les désincitation au travail du système de redistribution est très complexe. La difficulté, c'est que les gens n'ont pas écrit sur le front « je suis là parce que je n'ai pas envie de travailler », ou « je peux me débrouiller par un travail au noir », ou « je suis au RSA parce que j'ai une productivité qui est très faible, en tout cas très en dessous du revenu du salaire minimum, ce qui me rend inemployable ». Comme ce n'est pas écrit sur le front des gens, on se retrouve dans la situation de compenser des gens alors qu'ils sont en capacité de générer des revenus par leur travail. C'est la problématique de l'assurance dans son ensemble. Combien de

personnes compensées par le système ont subi un accident contingent et combien un accident volontaire ? Il y a un papier⁹ là-dessus, de Laroque et Salanié, qui essayait d'estimer le nombre de personnes secourues parce qu'inemployables et combien volontairement inemployées. Il était basé sur des hypothèses fonctionnelles, que les productivités sont distribuées de façon log-normale dans la population, mais c'était assez peu convaincant. Je crois qu'on ne peut pas sortir de ce problème.

C'est autre chose que de se poser la question : une hausse du salaire minimum, qui améliorerait le niveau de vie d'un grand nombre de travailleurs et ménages à bas revenu, est-elle un obstacle à l'emploi ou pas ? A priori on peut se dire que pour les personnes qui ne sont pas capables de travailler au niveau du salaire minimum, ça ne va pas changer quoi que ce soit. Il y a aussi une frange de gens qui, s'il y a de meilleures rémunérations peuvent décider de chercher un emploi. Mais, bien sûr, il y a surtout le fait que les employeurs auront tendance à diminuer les embauches.

Est-ce que le salaire minimum joue un rôle énorme sur le volume d'emploi ? J'aurais tendance à dire qu'en France, oui, il joue un rôle important. Simplement parce qu'en France, le salaire minimum est l'un des plus élevés dans le monde, à 60% du salaire médian. C'est moins vrai si on prend en compte le coût total du travail pour l'employeur, et qu'on compare à d'autres pays. A cause des réductions de charges, le coût du travail (super-brut) au niveau du salaire minimum n'est plus que de 50% du coût du travail médian. Donc après les déductions diverses, le coût du travail au niveau du SMIC est à peu près à égalité avec les allemands, les anglais, etc. Mais on reste bien au-dessus des américains et de beaucoup d'autres pays. Donc je pense que le salaire minimum joue un rôle sur l'emploi et/ou a un coût budgétaire – les réductions de charges – important. Ne pas l'augmenter plus que la règle qui a été établie est probablement la bonne politique, tant qu'on a des problèmes évidents de demande de travail dans nos économies. L'augmentation du salaire minimum horaire en France due aux 35 heures a été une expérience naturelle assez lourde d'enseignements.

Comparer à l'Allemagne est assez compliqué, parce que le salaire minimum pour l'instant n'y produit pas d'effets gigantesques sur le taux d'emploi, mais il faut aussi prendre en compte les micro-jobs qui sont importants. C'est tout de même un million et demi de personnes qui ont des jobs de ce type. En Angleterre, les anglais vont vers le *minimum living wage*, qui va être à peu près au même niveau que le salaire minimum français, mais en même temps, on a aussi tous ces gens qui ont des *zero-hour contracts*, qui sont exactement l'équivalent des micro-jobs allemands, dans lesquels on garantit aux employés juste un minimum d'heures sur un mois. Ils sont "à disposition", comme l'esclavage, et on peut les appeler n'importe quand en leur disant : « tiens, demain tu travailles trois heures ».

Marc de Basquiat : Pensez-vous que la France pourrait un jour mettre en place des solutions un peu comme l'Allemagne ou l'Angleterre, pour retrouver de la flexibilité sur le marché du travail ?

⁹ Laroque Guy, Salanié Bernard. « Une décomposition du non-emploi en France », in *Economie et statistique*, n°331, 2000, pp. 47-66.

François Bourguignon : Je pense personnellement que ce qui compte vraiment, c'est le revenu disponible des gens et la participation à la force de travail. C'est la socialisation. Si la socialisation doit se faire à un niveau de salaire qui est un peu inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, et si le revenu disponible peut compenser ça, je pense qu'on est gagnant. C'est difficile à faire passer, mais je pense qu'on est gagnant. Maintenant, augmenter le revenu disponible et diminuer le nombre d'emplois comme on le ferait avec une hausse du SMIC, ne me paraît pas une bonne solution. Il y a un *trade-off* entre les revenus disponibles dont peuvent disposer les gens sans emploi, ou avec des emplois avec peu d'heures de travail, et puis le salaire minimum.

L'autre chose qu'il faut signaler dans le cas de la France, c'est qu'une augmentation du salaire minimum entraîne une augmentation très faible du revenu disponible. Je m'en suis rendu compte quand je présidais le groupe d'experts sur le SMIC. On avait fait le calcul en 2016. Si mes souvenirs sont exacts, une augmentation de 1 % du revenu minimum entraînait, dans les trois premiers déciles de revenus familiaux, une augmentation de seulement 0,12 %. Alors qu'une augmentation de la Prime d'activité, là encore en passant par la bonification, était équivalente à une augmentation du revenu moyen agrégé des ménages de 0,4 ou 0,5 % pour les premiers déciles. Tout ça est une question de redistribution. Avec une augmentation du salaire minimum, il y a une déperdition en termes de lutte contre la pauvreté, qui est due au fait qu'il y a beaucoup de gens qui en bénéficient au milieu et même en haut de la distribution, alors que ce n'est pas le cas avec la Prime d'activité.

Marc de Basquiat : Sur ce point, j'aimerais évoquer le travail que nous a présenté François Legendre il y a deux mois. Il a modélisé le remplacement du système actuel, SMIC et RSA, par l'instauration d'un revenu inconditionnel de 600 euros par mois, sans contrainte sur le taux horaire. Ceci montre que les gens sont mieux armés pour négocier mieux leur salaire et choisir librement de travailler moins d'heures.

François Bourguignon : Je regarderai, c'est intéressant.

Laurent Guyot-Sionnest : Je suis de près le projet « Territoires zéro chômeurs de longue durée ». Le constat est que les personnes les plus éloignées de l'emploi ont besoin d'un sas. En travaillant dans « entreprises à but d'emploi », certains parviennent à se remettre en selle. La seule difficulté de ce projet, c'est qu'on paye les gens au SMIC d'emblée. On masque leur faible productivité.

François Bourguignon : La question, c'est qu'est ce qui se passe après. C'était un peu la philosophie du RSA Activité présenté par Martin Hirsch : rémunérons correctement les cinq heures de travail dans une semaine, ceci permettra peut-être aux gens d'avoir des contacts, reprendre goût au travail et rencontrer des personnes qui par la suite pourront les employer de façon plus intensive. Très honnêtement, je ne pense pas que cela ait eu un effet très marqué.

Marc de Basquiat : Une question très différente, faisant appel à votre expérience sur le RSA. Lionel Stoléru, qui faisait partie de notre Conseil scientifique, remarquait que le taux de retrait de 38 % choisi pour le RSA Activité posait plusieurs problèmes. En premier lieu, personne n'y comprend rien. Pour lui, il aurait été plus efficace de choisir un taux de 50 %,

que tout le monde aurait compris. Selon vous, ce 38 % a été calculé, ou il est juste sorti d'un chapeau ?

François Bourguignon : Il y a un calcul qui a été fait, qui ressemblait au calcul dont je parlais tout à l'heure. Si on avait un revenu universel, à combien serait le taux pour le financer. Je ne sais pas si c'est 38% exactement, mais cela tournait dans ces eaux-là.

Marc de Basquiat : Dans mes modélisations, j'ai calculé un taux de 23% pour financer le LIBER, plus 13% pour financer le système de santé, ce qui fait un total de 36%.

François Bourguignon : Si vous touchez le RSA, mettons 550, quand vous gagnez 100, on vous enlève 38. Ce que les gens voient, c'est ce qu'ils reçoivent. Ce qui dérange énormément les gens, c'est que si d'un trimestre sur l'autre leurs gains d'activités sont différents, on va leur donner un RSA amputé de façon différente. L'incertitude est aussi là-dessus : « comment se fait-il que le trimestre précédent vous me donniez tant, et vous me donnez moins aujourd'hui ? ». Un revenu universel de 550 euros couplé à un impôt de 38 % prélevé à la source, cela revient exactement au même, mais c'est beaucoup plus stable. La raison pour laquelle la Prime d'activité est tellement opaque, c'est en partie à cause de cela. Quand vous allez sur les sites qui vous expliquent comment elle est calculée, et si vous regardez la formule, elle est épouvantable et parfaitement incompréhensible pour la majorité des gens !

Léon Régent : Il existe une trappe à bas salaires, liée à toutes les aides qui sont concentrées sur le SMIC et qui baissent très rapidement derrière. C'est tellement fort qu'il est impossible à un employeur raisonnable, qui a compris le truc, d'augmenter un smicard. C'est complètement inefficace : il rembourse les aides de l'Etat et ne donne rien à son employé. L'interprétation que je fais de la défiscalisation des heures supplémentaires, c'est que c'est une entourloupe pour contourner le problème : « Déclarez et payez des heures sup, elles seront défiscalisées, il n'y a pas de cotisation dessus ! ». Ceci permet de fait d'augmenter les smicards. J'ajoute que le décompte du temps travail devient, de plus en plus, un paramètre administratif déconnecté de la réalité, puisque les travaux postés ne sont quand même pas majoritaires aujourd'hui. Je serais donc tout à fait favorable à ce que le système fiscal et de cotisations soit indépendant de la durée travaillée. L'employeur donne tant, ça fait tant en fiscalité et en cotisations. Point. Que ce soit à mi-temps ou à plein temps, ce n'est pas le problème de l'Etat fiscal.

François Bourguignon : Je suis d'accord avec ça. Aux alentours du SMIC, c'est un peu compliqué.

Marc de Basquiat : En conclusion de votre intervention, vous voyez comment travaille l'AIRE. Vous nous encouragez à continuer ?

François Bourguignon : Je ne saurais trop vous encourager à continuer. Je pense surtout à ce qu'on a dit tout à l'heure. Je crois qu'il y a, peut-être pour la première fois depuis très longtemps, des opportunités qui se présentent, des fenêtres qui s'ouvrent. Je pense néanmoins qu'on est encore loin du compte. On a bien dressé la liste de toute une série de difficultés qui restent. On va voir ce qui se passe avec ce prélèvement à la source. On va voir s'il est possible de faire des progrès vers l'individualisation. Je pense que oui. Les choses évoluent d'une telle façon que des discours qui étaient peu audibles il y a quelques

années le deviennent aujourd'hui. Notamment sur cette question de la fiscalisation du mariage, et du fait que de plus en plus les gens vivent de façon autonome.

Ce qui est très frappant, c'est l'aspect sociologique. J'ai travaillé avec Chiappori sur ce modèle qu'on a appelé le modèle des ménages collectifs, dans lequel on supposait qu'un ménage n'était pas une unité qui maximisait des préférences collectives, mais des individus qui devaient négocier le partage des tâches et des biens qu'ils consommaient. Le minimum de rationalité qu'on leur imposait, c'était de se situer sur la frontière efficace de ce qu'ils pouvaient faire. On aboutissait avec ce genre de modèle à dire : il y a une règle de partage à l'intérieur du couple. On peut établir économétriquement ces règles de partage. A l'époque, ça nous semblait être quelque chose de complètement arbitraire, imaginaire, une pure invention d'économistes théoriciens. Et puis, en commençant à discuter autour de nous avec les uns et les autres, on s'est rendu compte que nous avions parmi nos amis des gens qui pratiquaient exactement ça, qui disaient : « voilà, ton salaire c'est tant, tu mets tant dans la communauté, et le reste c'est pour toi ». Ceci correspondait très exactement aux règles de partage dont on parlait. Et quand les enfants arrivaient, on renégociait les parties communes, etc.

Je suis frappé de voir que ce modèle à un succès énorme. De plus en plus de gens dans la profession utilisent ce type de modèles pour modéliser les décisions qui se prennent dans les ménages. Les enquêtes montrent ça. Au début, on essayait dans des enquêtes de deviner quelles étaient les parts qui étaient alloués aux différents membres du ménage, en regardant les dépenses qui étaient faites sur des biens qu'on appelait des biens assignables. Par exemple, on pouvait dire qu'une robe, cela va plutôt à une femme et un costume à un homme, ou bien des jouets qu'ils vont plutôt aux enfants... Maintenant beaucoup d'enquêtes demandent aux gens quelle est la partie du budget qui est mise en commun, quelle est la partie individualisée. Ceci montre que dans l'esprit des gens l'individualisation est déjà dans la vie quotidienne. C'est pour ça que je crois que c'est une idée qu'on doit poursuivre et qui doit pouvoir aboutir.

L'autre point sur lequel je voudrais insister, dont on a parlé aussi tout à l'heure, c'est que je suis persuadé qu'on va aborder dans les années qui viennent, une transition très difficile de plusieurs points de vue. Très difficile du point de vue de l'emploi, mais aussi très difficile du point de vue des inégalités. Parce que derrière la robotisation, derrière les algorithmes, il y a un problème de partage de revenu au niveau agrégé, qui fait que la part qui va aux propriétaires des robots, la part qui va aux propriétaires des algorithmes ou des logiciels de l'intelligence artificielle, va augmenter. Ceci va créer beaucoup plus d'inégalités que maintenant. Il y a déjà des gens qui disent qu'il faut mettre des taxes sur les robots, ou bien partager les robots pour qu'ils soient propriété commune. Ce sont des choses qui sont devant nous. De ce point de vue-là, on n'échappe pas au fait que la redistribution, d'une façon ou d'une autre, doit ou augmenter en termes de volume ou bien être redéfinie pour être la plus adaptée à cette nouvelle situation.

Frédéric de Manville : Sur la disparition du travail, ne sommes-nous pas dans une transition schumpétérienne, comme on l'a vu aux 19^{ème} ou 20^{ème} siècles ? En quoi ce que nous connaissons actuellement avec l'intelligence artificielle est-il si différent de ce que nous avons connu aux siècles précédents ?

François Bourguignon : Prenons le 19^{ème} siècle. Ce que nous disent les historiens économistes sur la révolution industrielle du 19^{ème}, c'est que les grandes innovations ont eu lieu à la fin du 18^{ème} et qu'il y a pratiquement eu une période de 25 ans durant laquelle la croissance n'a pas accéléré. La croissance n'a accéléré qu'après 1820-1825. Certains disent qu'il y a eu les guerres napoléoniennes, ce qui n'a pas été très favorable pour la croissance. Mais aussi, le point extrêmement important qu'ont repéré les historiens, c'est que les inégalités ont énormément augmenté durant cette période-là. Dans cette révolution industrielle, qui est probablement la plus proche de celle qui s'annonce, il y a effectivement eu une période de transition très difficile. La deuxième révolution industrielle, de la fin du 19^{ème} au début du 20^{ème}, a été assez différente, dans la mesure où c'est une révolution qui s'est accompagnée explicitement d'une création d'emplois. Le passage à l'électricité, à la force motrice électrique dans les usines, le passage à l'automobile, ont demandé beaucoup plus d'emplois. Là, on a pu effectivement remplacer les agriculteurs par des ouvriers. Les choses ne se sont pas nécessairement passées toujours très bien, mais cette révolution a été basée sur des créations d'emplois.

Celle qui se passe aujourd'hui est plutôt du type première révolution industrielle. Un historien a fait une analyse magnifique de la ville de Lyon, en montrant que la révolution des métiers à vapeur a nécessité une adaptation qui a duré à peu près une génération, une génération sacrifiée à cause de la révolution industrielle. Les emplois qui sont apparus par la suite étaient radicalement différents. Je ne doute pas qu'au-delà de cette révolution numérique on aboutira à un monde dans lequel on travaillera en moyenne moins, et où de nouveaux emplois auront été créés. Le problème est ce qu'il adviendra à la génération qui aura à supporter les vingt ou trente ans de transition vers cette nouvelle société.

* * *

Prochaine réunion mensuelle AIRE :

Le **13 février 2019** de 17h30 à 20h00, nous tiendrons notre **Assemblée Générale** annuelle, puis nous échangerons avec **François-Xavier Oliveau**, vice-président AIRE, auteur de *Microcapitalisme*.